



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeux et paris

Question écrite n° 47100

Texte de la question

M. Camille Darsières dénonce à M. le ministre délégué à l'outre-mer le manque total de transparence et du montant et de l'utilisation du produit des jeux de hasard dans les départements d'outre-mer. Ce n'est qu'à la lecture d'un bilan de la Française des jeux qui, pour la première fois, leur a été adressé, quasi accidentellement, en mars 1996, que les parlementaires ont découvert que les jeux ont permis au « Fonds national pour le développement du sport » de doter les Antilles-Guyane, en 1994, de « plus de 8 millions de francs ». Ce chiffre, qui n'est compris que d'initiés, est absolument esotérique. L'on ne sait s'il traduit un forfait ou s'il résulte d'un pourcentage du produit global ou du produit régional des jeux. Il dénonce le fait que seule l'information de mars 1996 autorise à penser qu'une répartition du produit des jeux est opérée, on ne sait d'ailleurs par qui, ni à quel rythme. Il demande instamment à M. le ministre de l'outre-mer s'il ne considère pas que devrait être régulièrement publiée, chaque année, le montant du produit des jeux de hasard dans chacun des départements d'outre-mer, et s'il ne pense pas le moment venu de préciser à la représentation nationale les conditions, les règles, les modalités de répartition de ce produit.

Données clés

Auteur : [M. Darsières Camille](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47100

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 82